



**RECUEIL DES INTERVENTIONS
RASSEMBLEMENT
LAÏQUE ET RÉPUBLICAIN**

FÊTE DE LA
Laïcité

SAMEDI 26 JUIN 2021

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

Liste des associations participantes

Grand Orient de France

Fédération Française du Droit Humain

Grande Loge de France

Grande Loge Féminine de France

Grande Loge Féminine de Memphis Misraïm

Grande Loge Mixte Universelle

Grande Loge Mixte de France

Le Chevalier de la Barre

Agir pour la laïcité et les valeurs républicaines

Association des Libres Penseurs de France

Comité Laïcité République

Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

Grande Loge des Cultures et de la Spiritualité

Laïcité - Liberté

Libres Mariannes

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme

Ligue du Droit International des Femmes

Observatoire de la laïcité de Saint Denis

Observatoire International de la Laïcité

Regards de Femmes

Union des Familles Laïques

Vigilance Universités

Rappel du programme

Ouverture de la Fête de la laïcité

Daniel Bénichou
Président de l'Association « Le Chevalier de la Barre »

Temps musical

Interventions des Obédiences maçonniques

Grande Loge Mixte de France
Édouard Habrant – Sérénissime Grand Maître

Grande Loge Mixte Universelle
Bernard Dekoker – Grand Maître
Claudette-Vincent Ferbac-Nissle – Conseiller de l'Ordre

Grande Loge Féminine de France
Valérie Pilcer – Conseillère Fédérale

Fédération Française du Droit Humain
Amande Pichegru – 1^{er} Vice-Président – Conseil National

Grande Loge de France
Alain Gravian – Second Grand Maître Adjoint

Temps musical

La laïcité une force et un bouclier pour les femmes

Françoise Thiriot – Libres Mariannes
Michèle Vianes – Regards de Femmes

Temps musical

Transmettre la laïcité

Eddy Khaldi – Président de la Fédération Nationales des DDEN
Charles Arambourou – UFAL
Charles Coutel – Comité Laïcité République

Temps musical

Conclusion de la Fête de la laïcité

Grand Orient de France
Jean Javanni – Grand Maître Adjoint République, Laïcité, Enseignement

ASSOCIATION LE CHEVALIER DE LA BARRE

Le Chevalier de La Barre

Daniel Bénichou

Président de l'association

En tout premier lieu, je tiens à vous exprimer toute la joie que je ressens après cette longue et pénible période de confinement de nous retrouver physiquement tous ensemble et dans un cadre festif pour défendre un principe qui nous est cher à tous : LA LAÏCITE.

Vous pourriez me poser la question : Pourquoi Square Nadar, au pied d'une statue d'un Chevalier alors que certains ne se souviennent que très peu à quel point cette histoire, bien que datant de 255 ans, est malheureusement toujours contemporaine de nos indignations et de nos combats.

Souvenons-nous ce pourquoi « Le Chevalier de La Barre » est devenu un symbole.

Le Chevalier de La Barre fut torturé et décapité à 19 ans pour "ne pas avoir salué une procession". Le procès fait apparaître la collusion entre l'évêque et le procureur du roi.

Jean-François de La Barre est né en 1745 à Férolles-en-Brie.

Orphelins, pauvres, les deux frères La Barre sont recueillis par leur tante, abbesse de Willancourt. Elle tient salon et reçoit les personnalités de la ville. Les enfants de ces notables sont une petite bande bruyante, chahuteuse et volontiers anticléricale.

L'affaire débute Le 9 août 1765, avec la découverte d'une statue du Christ entaillée en maints endroits qui forment comme des plaies. On a mutilé Dieu... non... son symbole. Tous les dimanches, les curés haranguent ainsi les paroissiens, la tension monte. Personne n'a rien vu, mais plusieurs se souviennent que de jeunes fêtards n'ont pas salué la procession religieuse lors de la Fête-Dieu dernière.

Le lieutenant de police pour assouvir ses rancunes et ses ambitions va en faire une affaire politique. Il demande à l'évêque d'Amiens de conduire la cérémonie de « réparation » en présence des corps constitués, des ordres religieux et des dignitaires du comté. Son enquête expéditive, acharnée amasse les ragots. Mais aucune preuve, aucun coupable. Retors, il étaye ses incriminations par de faux témoignages sollicités. Il accuse le chevalier d'avoir hurlé des chants libertins et irréligieux, de s'être abstenu de saluer une procession et de se prosterner à son passage. Le Chevalier De La Barre, pour le 9 août il a un alibi. Qu'à cela ne tienne, lorsqu'on découvre, après perquisition dans sa chambre de l'abbaye, trois livres interdits dont le Dictionnaire Philosophique de Voltaire, voilà le coupable idéal. L'abbesse de Willancourt fait intervenir ses relations, Le chevalier tente l'appel à Paris, rien n'y fait.

La peine aux galères prononcée à son encontre en première instance est commuée en condamnation à mort à Paris.

L'évêque d'Amiens intercède mais Louis XV refuse de le gracier.

Le 4 juin 1766, le Parlement de Paris statue sur le crime d'impiété.

Le 1^{er} juillet 1766, après avoir subi à nouveau la question (torturé), le chevalier est décapité et son corps jeté aux flammes avec l'exemplaire saisi du Dictionnaire Philosophique. Les cendres seront dispersées...

Il avait 19 ans.

Voltaire tenta de le réhabiliter mais n'y parvient pas.

Il le fut par la convention le 25 Brumaire AN II (15 novembre 1794).

Les idées nouvelles portées par le bucher d'Abbeville en 1766 triomphent en 1789. Le délit de blasphème est aboli de fait par l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme qui définit que nul ne doit être poursuivi en raison de ses opinions... même religieuses.

1789... 2021 comment peut-on imaginer plus de 230 ans après... que ce combat soit toujours d'actualité.

Et je ne peux me m'empêcher de penser à : Cabu, Charb, Tignous, Honoré, Wolinski, Bernard Maris, Mustapha Ourrad, Elsa Cayat,

Ainsi que d'autres collègues de *Charlie hebdo* et qu'à toutes les victimes des attentats que la France a connu.

Je ne peux m'empêcher de penser aussi au professeur Emmanuel PATY lâchement décapité, et d'apporter mon admiration et mon soutien à la jeune Mila dans son combat contre l'obscurantisme.

Tous ont voulu défendre au risque de leurs vies la liberté d'expression ...

La liberté absolue de conscience

C'est pour cela que nous sommes ici, aujourd'hui, tous ensemble pour fêter la Laïcité.

La notion de laïcité est-elle simple à cerner ?

Oui, si l'on en croit le Petit Robert : « Principe de séparation de la société civile et de la société religieuse, l'Etat n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Eglises aucun pouvoir politique. »

Cette définition nous ramène à notre loi de 1905.

1905 ! Ouvrons une petite parenthèse :

C'est aussi l'année de l'élévation, square Nadar de la 1^{ère} statue du Chevalier de La Barre.

Non, celle qu'on voit ici date de 2003, car entre temps un gouvernement d'extrême droite celui de Vichy l'avait déboulonnée pour offrir le bronze aux Nazis contribuant ainsi à l'effort de guerre de l'occupant.

Donc 1905, la loi de séparation: c'est important, nous n'avons pas connu de guerre religieuse en France au siècle dernier durant lequel les consciences et les institutions se sont affranchies progressivement de la pression idéologique des clercs...

Les clercs de cet invraisemblable pouvoir que l'Eglise catholique s'était octroyé.

Aujourd'hui, le scandale des prêtres pédophiles ont mis à mal, définitivement nous l'espérons, les prétentions de moralité affichées encore par l'Eglise.

Alors, on a gagné !? Réjouissons-nous !

Voilà une première raison de faire la fête.

Mais, comme vous le savez, le combat ne s'arrête pas là. La laïcité requiert de nous tous un effort permanent.

Aujourd'hui, une autre religion, l'Islam aspire à une consécration publique au titre de la place qu'elle tient dans la société civile.

Et ces revendications religieuses et ethniques menacent de recouvrir l'espace public sous la mosaïque des communautarismes.

Le séparatisme...

Il y a méprise sur le sens que nous donnons au 1^{er} terme de la trilogie républicaine: liberté.

La plénitude de la liberté de conscience interdit tout privilège accordé à une option de croyance ou de pensée particulière. Voilà ce que cela signifie !

Ce qui nous conduit à préciser ceci: La laïcité n'est pas une option parmi d'autres. C'est le creuset où toutes les options se fondent pour faire apparaître le cadre qui rend possible leur coexistence.

A ce propos, nous tenons à saluer les nombreuses associations du Collectif Laïque qui se sont jointes à nous et les remercier.

Chacune a sa façon de penser la laïcité.

Notons en passant que c'est une liberté que la République a accordée en 1901 aux associations et qui permet aujourd'hui cette diversité de représentation ; ce qui montre ainsi la richesse du mouvement laïque en France.

Voilà, c'est la 2^{ème} raison de fêter la laïcité : Rapprocher toutes ces associations dont les options et les actions sont multiples et célébrer tous ensemble des valeurs laïques communes.

En somme, en société, nous en sommes toujours à chercher la voie qui fournirait une réponse simple et définitive à la question: « Comment faire lien ? »

Nous, Laïques, nous disons: la réponse n'est pas religieuse, elle est...

Non, elle n'est pas religieuse pour une bonne raison (parmi tant d'autres) : c'est que les clergés ont toujours considéré la femme comme un être inférieur, un point de vue qui a d'ailleurs longtemps imprégné nos sociétés et qui pèse encore très fort sur les sociétés musulmanes.

Non, la réponse n'est pas religieuse, elle est... culturelle.

L'école évidemment est ce formidable instrument de rationalité qui offre à chaque enfant, chaque adolescent l'accès le plus large et le plus désintéressé à toutes les formes de pensée.

Mais n'oublions pas le parcours de l'adulte.

La culture laïque, c'est une culture qui ne s'oppose à aucune autre culture si tant est que cette dernière respecte les droits de l'Homme.

La laïcité, c'est :

- une façon de vivre, de penser, de nouer des relations avec autrui ;
- une façon de regarder et écouter ;
- être en alerte, en position critique par rapport à toute pensée dogmatique, surtout à prétention hégémonique, mais aussi être en résistance à la facilité du renoncement.

Donc, attitude de vigilance mais aussi de plaisir :

- Être laïque, c'est être attentif à l'autre, c'est se plaire dans la relation avec les amis, les collègues, les voisins, les étrangers.

Être laïque au total c'est porter sur le monde un regard en éveil, de curiosité et de liberté.

D'ailleurs la vue que nous avons du square et la fréquentation cosmopolite de ses abords nous y invitent.

C'est une 3^{ème} très bonne raison de faire la fête.

« Alors, et l'extrême droite ? » me direz-vous, ... on devait en reparler ...

Rassurez-vous, au Chevalier de La Barre, on garde toujours un œil sur elle.

Et on la voit à présent à la porte du pouvoir et pérorer sur le petit écran récupérant sans vergogne nos arguments de laïcité mais dans un but qui, nous le savons bien, est contraire à nos principes.

Ils se targuent de laïcité pour mieux rejeter les différences, pour promouvoir un nationalisme d'exclusion, pour propager leur xénophobie. Ils (ou elle) sont en train de dévoyer le concept de laïcité à un moment de notre histoire où il a besoin plus que jamais d'être enseigné, documenté, expliqué, illustré, précisé...

Non, nous ne ferons jamais la fête de la laïcité avec l'extrême droite, un parti qui tourne le dos aux valeurs de la République.

Car ici, aujourd'hui, c'est bien la République que nous célébrons.

Avant de me taire, je voudrais remercier publiquement Jean Javanni Grand Maître adjoint du GODF ainsi qu'Hervé Garnier conseiller de l'Ordre, pour leur implication à la réussite de cette manifestation.

Vive la République, Vive la laïcité...



AU
CHEVALIER
DE LA BARRE
SUPPLIÉ À L'ÂGE DE 19 ANS
LE 1^{er} JUILLET 1766
POUR N'AVOIR PAS SALUÉ
UNE
PROCESSION

GRANDE LOGE MIXTE UNIVERSELLE



Bernard Dekoker-Suarez

Grand Maître

Claudette Vincent Ferbac Nisslé

Conseillère de l'Ordre en charge de la Laïcité

Bonjour Mesdames et Messieurs, mes Amis, mes Sœurs et mes Frères.

La Grande Loge Mixte Universelle porte dans sa constitution la diffusion de l'idéal laïque, la promotion et la défense de la laïcité dans les structures et les institutions de la République. Pour ces raisons, la laïcité est pour nous un projet universel, facteur essentiel de la paix sociale qui transcende les liens communautaires et fonde l'idéal de fraternité républicaine.

Aujourd'hui, nous avons donc choisi d'évoquer un secteur bien particulier dont on ne parle très peu :

Le sport.

Il est le symbole de la fraternité républicaine, il est profondément ancré dans tous les territoires, il reflète la société, il en importe aussi ses crispations.

Bien qu'il soit un canal d'affirmation identitaire, il s'affirme comme un puissant vecteur d'assimilation républicaine, qui permet l'apprentissage d'une citoyenneté en acte.

Cependant aujourd'hui la question se pose :

- Le sport est-il encore un terreau d'apprentissage de la tolérance mutuelle ?
- Comment contribue-t-il à la vie collective ?
- Jusqu'où le fait religieux interroge-t-il l'universalisme du sport ?

Pourquoi ces questions ?

Parce que le sport est à la jonction entre trois espaces : l'espace du service public, l'espace public, la rue, et l'espace social. Parce qu'il rassemble des individus différents : sportifs, joueurs professionnels, amateurs supporteurs. Parce que le sport, pratique sociale, de groupe, de clan, voire de bandes, repose sur une contradiction forte, il est également un vecteur d'intégration et d'ouverture sur la vie de la cité.

Questions encore, parce que les religions sont aujourd'hui souvent sollicitées, pour des raisons profondes et conjoncturelles d'ailleurs.

En effet, les pratiques et rituels religieux interfèrent dans la pratique sportive. Les signes ostentatoires de religion sont toujours plus fréquents ; la mixité de genre et la place de la femme sont discutées.

Or, un terrain de football, un stade, un gymnase, un dojo, une piscine ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité. Il n'y prime que les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, du respect de l'autre et de soi-même, le dépassement de soi. Le sport est et doit rester un levier d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, d'émancipation et de réduction des inégalités sociales et culturelles.

Si cette pratique commune, non-discriminante est contestée, il faut immédiatement réagir.

Athée, croyant, de droite ou de gauche, la pratique du sport doit nous amener à nous dépasser au-delà de nos convictions personnelles

Que faire ?

Nous devons aussi regarder les choses à hauteur des individus, regarder du point de vue des hommes et des femmes.

Voyons les logiques d'adaptation en cours. Regardons, au-delà des apparences, les processus d'émancipation. Étudions les arrangements entre références culturelles contradictoires.

Et surtout écoutons les femmes. Elles sont elles-mêmes porteuses de solutions pragmatiques dans des trajectoires de conciliation.

Nous avons besoin, collectivement, de réfléchir à notre conduite, à nos pratiques, et de comprendre comment déconstruire les situations.

D'une part, ailleurs, les religions sont aujourd'hui souvent sollicitées, pour des raisons profondes et conjoncturelles. D'autre part, nous voyons que le mouvement olympique a autorisé l'introduction du voile islamique aux Jeux Olympiques, que la FIFA autorise le port du voile et du turban ainsi que le milieu du Rugby.

Le principe de laïcité est certes constant, il reste souvent sujet à différentes lectures ou interprétations.

Revenons à la notion de laïcité dans le sport qui, comme ailleurs, s'appuie sur la raison, la tolérance et le droit. Elle a un cadre juridique, un socle philosophique sur lesquels s'appuyer.

Pour les francs-maçons et les franc-maçonnnes de la Grande Loge Mixte Universelle, la laïcité est essentielle à la construction de l'harmonie sociale. Elle s'appuie sur le principe de tolérance mutuelle.

Sous l'aspect éthique, ce principe renvoie à la liberté morale.

Sous l'aspect juridique, il renvoie à la liberté civile et, sous son aspect politique, il renvoie à la liberté de conscience.

Pour redonner à notre pays la fierté de son modèle émancipateur et fraternel, la Grande Loge Mixte Universelle propose :

- Que notre devise devienne Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité ;

- La création d'un jour férié, le 9 décembre, pour rappeler la force de la laïcité ;

- De nommer, dans toutes les régions, des Préfets de la République et de la Laïcité ;

- D'en finir avec le Concordat.

Vive la République sociale et laïque.

GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE



Valérie Pilcer

Conseillère Fédérale

Le 26 juin est une date qui commémore un événement qui paraît, hélas, bien proche de nos préoccupations actuelles.

Le Chevalier de la Barre, condamné à mort pour avoir refusé de s'agenouiller lors du passage d'une procession catholique dans sa ville d'Abbeville, et pour avoir détenu des livres considérés par l'Eglise comme subversifs affirmait, il y a 255 ans, sa liberté de conscience, porté par l'énergie de ses 21 ans.

Voltaire dénonça cette condamnation disproportionnée et tenta d'obtenir la grâce de Louis XV mais par le zèle des fonctionnaires dans l'exécution des peines, le chevalier de La Barre fut décapité et, on lui cloua un exemplaire du dictionnaire philosophique de Voltaire au torse avant de le brûler.

Même si le contexte est différent aujourd'hui, même si la liberté de conscience et d'expression sont de droit, l'obscurantisme sévit toujours contre les citoyennes et citoyens de notre République. Aujourd'hui on décapite un professeur, Samuel Paty, qui accomplissait simplement sa mission d'enseignant, et engageait ses élèves à réfléchir sur la liberté d'expression. Aujourd'hui encore on peut harceler et menacer de mort une jeune fille, Mila, pour l'expression de sa pensée par le biais des réseaux sociaux.

Partout sur notre territoire, nous voyons remis en cause par la terreur nos droits durement acquis. La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces fondements sont attaqués régulièrement. La loi de 1905 « de séparation des églises et de l'Etat » qui a institué la neutralité de l'Etat est cernée par des adversaires qui remettent en cause l'exercice légitime de la citoyenneté et qui cherchent à imposer des visions identitaires ou communautaires avec des modes de vie qui restreignent nos libertés.

Pour nous, Franc-maçonnnes de la Grande Loge féminine de France, la laïcité est une valeur fondamentale, inscrite dans notre constitution. Tout

comme, par notre spécificité féminine, nous œuvrons à l'accomplissement et au respect des droits des femmes, condition indispensable à l'universalité des droits humains.

La route est longue lorsque chaque jour, pour les petits gestes du quotidien, on voit s'inscrire un peu plus des signes du recul de la liberté des femmes. Sous couvert de liberté religieuse, des pratiques vestimentaires imposées aux plus jeunes ou choisies se multiplient, et véhiculent le symbole inégalitaire de soumission des femmes. Les pratiques sportives sont également touchées par ces manifestations identitaires, jusqu'aux jeux olympiques autrefois porteurs de valeurs émancipatrices.

Devant ces reculs, l'engagement des Franc-maçonnnes et Franc-maçons peut encore faire bouger les lignes. L'exemple des pionnières de la GLFF, qui se sont mobilisées lors de la révision des lois pour l'avortement contre la pression des religions dès 1979, le prouve. Par leur engagement, elles ont permis d'aboutir à des résultats concrets. Elles nous rappellent que nos combats de citoyennes contribuent au vote de lois qui perpétuent la liberté des choix individuels. La loi contre les séparatismes renommée « Projet de loi confortant le respect des principes de la République » nous a donné l'espoir d'un sursaut républicain. Il s'agit de lutter contre l'islamisme politique, qui utilise les failles de notre système juridique pour déployer son idéologie, pénétrer nos instances éducatives et associatives, et endoctriner notre jeunesse. Nous nous mobilisons pour que l'esprit de cette loi se traduise par le renforcement du principe de laïcité au sein de l'école, au sein des associations, au sein des services publics et aussi au niveau des politiques de nos villes.

Plus que jamais, grâce à notre commission nationale de la laïcité qui œuvre depuis des décennies sur ce chantier, nous restons vigilantes à ce que la fabrique de la loi soit laïque. Notre obédience est engagée avec d'autres obédiences et associations laïques, dont nombreuses sont représentées aujourd'hui, à la promotion et à la défense de la laïcité sur tous les fronts où elle est attaquée.

C'est notre mission fondamentale, à nous franc-maçonnnes, de nous éveiller au questionnement et à l'esprit critique, dans le respect de nos diversités

et de cultiver la liberté de conscience. Par notre méthode initiatique, nous acquérons des bases solides qui permettent à la raison de l'emporter sur les relativismes propres à fragiliser les fondements d'un héritage qui nous vient des lumières. Tout comme le Chevalier de la Barre a refusé de s'agenouiller, nous restons des femmes debout dans la cité pour défendre la laïcité, principe indissociable de notre devise républicaine : LIBERTE EGALITE FRATERNITE !

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ORDRE MAÇONNIQUE MIXTE – LE DROIT HUMAIN



Amande Pichegru

1^{er} Vice-Président – Conseil National

1 - Introduction

Le DROIT HUMAIN est né en 1893 d'une transgression : celle de supprimer une injustice en permettant aux femmes d'accéder à la Franc-Maçonnerie, à égalité avec les hommes. Toutes les Loges du DROIT HUMAIN sont mixtes depuis sa création en 1893.

Ce principe fondateur, que les hommes et les femmes sont égaux et qu'ils peuvent avoir une démarche spirituelle et initiatique ensemble, est traduit dès la 1^{ère} phrase de l'article 1 de sa Constitution : « L'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN affirme l'égalité de l'homme et de la femme. »

2 - Liberté de conscience / laïcité

Si l'égalité est dans le 1^{er} art de la Constitution, « le principe de laïcité et le respect de la liberté absolue de conscience de chacun » sont dans le 3^{ème} art. C'est cette liberté de conscience que nous fêtons aujourd'hui et, rendre hommage au Chevalier de la Barre, décapité et brûlé à Abbeville le 1^{er} juillet 1766, c'est rendre hommage à son geste d'homme libre. En refusant de saluer une procession, il a affirmé sa liberté de conscience publiquement, il a revendiqué pour tout homme la liberté d'expression. En 2021, on harcèle et on assassine encore des êtres humains libres transmettant cet idéal de liberté, d'égalité et de fraternité qu'est la laïcité. En France même, Samuel Paty a été tué pour avoir transmis l'idéal de la laïcité, la jeune Mila est harcelée et menacée de mort.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, ni une simple conviction mais un principe qui autorise toutes les convictions dans le respect de la liberté de conscience et d'égalité des droits.

Le combat laïque est celui pour la mise en place d'institutions qui établissent les règles du respect mutuel dans une société en mouvement et marquée par la diversité grandissante des convictions et des croyances.

Ce n'est pas à la laïcité de s'adapter aux religions, mais l'inverse, parce que la laïcité se définit comme un cadre de conditions qui rend possible la coexistence des diverses options spirituelles.

Je cite Delphine Horvilleur : « La laïcité française n'oppose pas la foi à l'incroyance. Elle est fondée sur la défense d'une terre jamais pleine, la conscience qu'il y reste toujours une place pour une croyance qui n'est pas la nôtre. La laïcité empêche une foi ou une appartenance de saturer tout l'espace. Elle affirme qu'il existe toujours en elle un territoire plus grand que ma croyance, qui peut accueillir celle d'un autre venu y respirer. » Fin de citation.

Quelle que soit la religion, la donne reste la même : les conditions spirituelles n'engagent que leurs adeptes ; la République, elle, vise l'universel et l'émancipation.

L'affaire de Lyon, la marche contre l'islamophobie, l'Erasmus des religions, la diffusion de l'idéologie woke, tout cela vient nous rappeler que 255 ans après le bûcher d'Abbeville, 116 ans après la loi de 1905, le combat contre le communautarisme et les séparatismes, et pour l'Universalisme, est une nécessité constante.

3 - Un point sur la laïcité dans l'Union européenne (source : site myeurop.info)

L'idéal de laïcité et d'émancipation est grandement menacé dans le monde. En Pologne, comme en Irlande, l'Eglise exerce depuis des siècles une influence très forte. En Pologne, elle bénéficie de privilèges fiscaux et elle dispose, comme en Irlande, de propriétés foncières considérables.

Les clergés polonais et irlandais sont rémunérés directement par une Eglise opulente.

La très catholique Croatie est le pays européen qui finance le plus le culte juste derrière la Hongrie.

En Allemagne, tous les contribuables doivent indiquer leur religion. L'Etat prélève l'impôt ecclésiastique - 8 ou 9% de l'impôt sur le revenu- et le reverse aux Églises.

L'exception française : si l'Église et Etat ont été strictement séparés en 1905, deux territoires, l'Alsace et la Moselle, font exception : ils étaient allemands à cette époque. Après 1918, ils ont gardé leur spécificité en matière de gestion des cultes et curés, pasteurs, rabbins sont fonctionnaires. Par ailleurs, tous les écoliers suivent des cours de religion ou de morale. Si le cas de l'Alsace Moselle est connu, il ne faut pas oublier celui de nos territoires ultra-marins.

Dans presque tous les pays à majorité catholique, bien qu'il y ait séparation officielle entre l'Etat et les églises, les conditions d'exercice de la religion dominante sont réglées en vertu d'un accord formel entre l'Etat concerné et le Vatican.

En revanche, dans plusieurs pays à dominante protestante, il existe une « religion d'Etat », l'Église anglicane en Angleterre, nos voisins européens, et l'Église luthérienne au Danemark et en Finlande.

En Grèce, la constitution stipule que la religion dominante est celle de l'Église orthodoxe orientale qui bénéficie d'exemptions fiscales, et les religieux ont un statut de fonctionnaires payés par l'Etat.

Si la place des Eglises reste importante dans le cadre des institutions de la plupart des pays européens, la place et surtout les privilèges de l'Église sont de plus en plus contestés. Des débats surgissent partout en Europe et les relations entre sphère publique et sphère religieuse se complexifient. Les principes de la laïcité font toujours l'objet de débats car diversement interprétés.

4 - En conclusion, je souhaite rappeler que les francs-maçons de la Fédération Française du Droit Humain, fidèles à l'esprit de leurs fondateurs Maria Deraismes et Georges Martin, réaffirment leur attachement à la République Laïque, Démocratique et Sociale.

GRANDE LOGE DE FRANCE



Alain Gravian

Second Grand Maître Adjoint
Assistant Grand Maître Ile de France
Outre-Mer Orients Éloignés

Spécificité de la Grande Loge

La Grande Loge de France, Obédience maçonnique marquée par la tradition, l'humanisme et la spiritualité adogmatique n'en est pas moins profondément attachée à la laïcité. Ceci se traduit dans nos textes comme dans notre mode de fonctionnement.

Voici ce que dit notre Constitution : « *La franc-maçonnerie est un ordre initiatique traditionnel et universel fondé sur la Fraternité. Elle constitue une alliance d'hommes libres et de bonnes mœurs, de toutes nationalités et de toutes croyances. La franc-maçonnerie a pour but le perfectionnement de l'humanité. À cet effet, les francs-maçons travaillent à l'amélioration constante de la condition humaine, tant sur le plan spirituel et intellectuel que sur le plan du bien-être matériel* ».

Et ce n'est pas non plus un hasard si la Grande Loge de France a pour devise « liberté, égalité, fraternité ». Ceci démontre à la fois son attachement à la République (avec qui elle partage cette devise) et au principe de laïcité qui en constitue la synthèse : Liberté de conscience – Égal respect entre toutes les expressions d'une quête de sens – Fraternité qui implique une tolérance réciproque dans la diversité des approches et des convictions.

Ces principes fondamentaux, pour les francs-maçons, sont sacralisés au cours de réunions qui se déroulent dans un temple en suivant des rituels stricts qui en assurent le respect. Le but de ces réunions vise à permettre à chaque membre d'élever son propre niveau de conscience dans un cadre collectif.

Les travaux à caractère initiatique qui s'opèrent lors de ces « tenues » s'effectuent « à la gloire du Grand Architecte de l'Univers ». Principe créateur, le Grand Architecte de l'Univers reflète l'idée que tout individu peut se faire des mystères des origines et de l'inconnaissable. Loin de se limiter à l'idée de Dieu (comme ça l'était dans les premiers temps de la franc-maçonnerie...), il constitue un symbole laissé à la libre interprétation de chaque membre et représente l'ensemble des aspirations et voies spirituelles fondées autant sur la raison que sur la foi individuelle. Nos rituels s'appuient sur la diversité des traditions ésotériques, sur les philosophies, sur les sciences construites au fil du temps dans les sociétés humaines en quête de sens spirituel. De ce fait, la démarche initiatique est donc une voie de connaissance individuelle s'appuyant sur la richesse des connaissances collectives partagées : la vérité, inaccessible à l'esprit humain pour les francs-maçons de la Grande Loge de France, est donc perpétuellement remise en cause. Il n'y a aucune limite dans cette quête et donc la voie spirituelle proposée par l'initiation ne saurait être dogmatique.

La laïcité, en tant que principe, se trouve donc au cœur de la démarche maçonnique adogmatique : émancipatrice de toute contrainte extérieure, de tout asservissement idéologique, de tout conditionnement, de toute opinion qui ne soit librement adoptée, elle constitue le socle d'une société respectueuse de toute forme de pensée et de toute croyance.

La laïcité est l'expression de la liberté absolue en matière spirituelle. Chaque membre est, de ce fait, libre de croire ou de ne pas croire ; cette diversité, s'exprimant en toute liberté dans un questionnement permanent, permet à chacun de « froter » ses propres convictions à celles d'autrui par une écoute mutuelle respectueuse, et de ce fait de s'élever en conscience.

C'est la raison pour laquelle la Grande Loge de France s'exprime si peu en tant que telle dans la sphère publique, si ce n'est quand les grands principes relevant de la dignité humaine peuvent être mis à mal.

Notre Obédience fournit une méthode à ses membres (la démarche initiatique fondée sur le symbolisme) afin de leur permettre de trouver par eux-mêmes les réponses aux interrogations qui les animent ; elle ne leur donne pas de réponses. Elle n'a pas vocation à dire ce qu'il convient de faire

en matière politique, ni ce qu'il convient de croire en matière spirituelle. Il n'y a pas de prêt à penser, il appartient à chacun de faire ce travail de « réalisation », à la fois dans le sens de « prendre conscience », puis de « rendre réel » en s'impliquant dans la société pour contribuer à l'amélioration constante de la condition humaine.

La force du pacte social qui unit tous les membres de notre nation, édifié sous le principe de laïcité et reposant sur le triptyque des valeurs fondatrices de Liberté – d'Égalité et de Fraternité, est conditionné par la force de l'autorité de l'État.



Françoise Thiriot

Secrétaire Générale

Féministe, donc laïque Laïque, donc universaliste

Il a souvent été souligné qu'adjectiver la laïcité n'avait pour effet – et sans doute pour objet pour ceux qui s'adonnent volontiers à ces acrobaties sémantiques – que de l'édulcorer et de l'affaiblir. Parler de laïcité « ouverte », « inclusive », « positive », signe immanquablement une idéologie entendant récuser le concept limpide, fondateur de notre « République laïque, sociale et indivisible », au bénéfice d'un œcuménisme béat, exaltant les particularismes et les comportements propres à chacune et chacun.

Depuis quelques années, c'est le féminisme qui se voit affubler de qualificatifs improbables par les mêmes mouvances idéologiques. Et le rapport entre laïcité et féminisme est au cœur de débats, et même d'affrontements idéologiques dont on aurait tort de sous-estimer la gravité.

Ainsi, une idéologie essentialiste et communautariste entend disqualifier le « féminisme blanc » (sic), assimilant les valeurs universalistes qu'il porte à une arme de domination post-coloniale, alors même que l'histoire montre que les féministes ont compté parmi les militantes anti colonialistes les plus engagées (cf. Gisèle Halimi).

Reprenant à leur compte le modèle multiculturel Anglo-saxon de communautés étanches, des personnalités et organisations militantes, très actives sur les réseaux sociaux, multiplient les propos violemment anti-laïques et anti-républicains.

Dans ce contexte, comment considérer que la laïcité puisse être un bouclier et une force pour les femmes, quand, tant féminisme que laïcité, sont dévoyés par des phénomènes identiques de détournement des contenus.

Il serait certes naïf ou de mauvaise foi d'affirmer que le Pacte républicain, qui affirme la primauté de la *res publica* et fait du peuple tout entier la référence de la citoyenneté, suffirait à assurer l'égalité de traitement de tous et, par voie de conséquence, de toutes, les droits des femmes avançant tout naturellement, du même pas que l'idéal laïque et républicain ; l'histoire de l'exclusion durable des femmes du forum est là pour nous le rappeler.

Mais on ne peut pour autant prétendre, comme s'y risquent un certain nombre de voix, que la laïcité est sans rapport ni pertinence avec l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'il n'y aurait pas *un* mais *des* féminismes, de préférence tendance bigote.

En créant les conditions du respect de la liberté des autres, la laïcité est le meilleur garant de sa propre liberté. Là où le communautarisme ne crée qu'une identité de la ségrégation et du rejet, l'idéal laïque se propose de construire une identité de rassemblement. Sans laïcité, pas de liberté de conscience et soumission obligée à un référent hétéronome et coercitif ; Sans laïcité pas de possibilité de s'émanciper du déterminisme du groupe, du clan. Sans laïcité, le culturel cède peu à peu le pas au cultuel, et finit par s'y confondre et s'y réduire.

Ceci est particulièrement vrai quand il s'agit de la défense des droits des femmes, de leur intégrité physique et morale, de l'affirmation de leur dignité, de l'exercice de leur liberté.

La domination patriarcale par excellence est celle prônée par toutes les Eglises. L'invariant dans tous les dogmes religieux, et pas seulement dans leur version extrémiste, est leur profonde misogynie.

C'est le rapport de force ancestral qui s'exprime dans l'obsession de contrôle et de domination du corps des femmes, comme dans cette hypocrite exigence de « pudeur », qui revient non seulement à réduire tout homme à un prédateur et toute femme à un objet sexuel, et à faire porter, par avance, à cette dernière, la responsabilité d'une potentielle agression.

S'il est vrai que la laïcité, seule, ne suffit pas à instaurer ni garantir les droits des femmes, elle est un outil irremplaçable quand ces droits sont

menacés, en rejetant la prise en compte de la pensée religieuse hors du débat législatif.

Quelle que soit sa génération, quel que soit son pays, une féministe, sait que là où la foi dit la loi, aucune égalité entre les sexes n'est possible.

Quelle que soit sa génération, quel que soit son pays, une féministe sait que ce sont dans les théocraties, les pays à religion d'Etat, les dictatures s'appuyant sur les clergés les plus conservateurs, que s'exerce sans complexe le sexisme systémique que les décoloniales ne traquent que dans nos démocraties.

Une féministe, quelle que soit sa génération, quel que soit son pays, a le devoir d'être solidaire de TOUTES celles qui subissent de plein fouet les ravages du patriarcat religieux et culturel.

REGARDS DE FEMMES



Michèle Vianes

Présidente

La laïcité pour déconstruire le patriarcat théocratique ou politique

Devant la statue du Chevalier de La Barre, je pense évidemment à Voltaire « Je brave le diable qui n'existe point et les vrais diables fanatiques qui n'existent que trop ». Aujourd'hui les diables et les diablesses fanatiques ciblent la jeune Mila, notre Chevalière de la Barre actuelle à qui je dédie mon intervention.

Construction de la hiérarchie patriarcale

Partout, dans l'espace et dans le temps, on observe les rapports de hiérarchie patriarcale et d'assujettissement des femmes. Dans toutes les religions, on retrouve les constantes misogynes qui ont abouti à la discrimination des femmes.

Comment les hommes utilisent-ils les religions pour posséder le corps et l'esprit des femmes ?

Depuis les origines de l'humanité, dans tous les continents, des religions fixées par des hommes, pour les hommes ont mis en place la hiérarchie hommes/femmes. Pour que la race des hommes se perpétue, les hommes doivent avoir à leur disposition une femme qui leur donnera des fils. Leur désir d'immortalité les conduira à rendre un culte aux aïeux, prétexte pour contrôler que leurs fils soient bien les leurs, avec l'aide des femmes de leurs familles, mère et sœurs.

L'idéologie masculiniste des religions a été confortée en Occident par les philosophes grecs qui ont théorisé l'infériorité des femmes et par le droit romain qui l'a légalisée.

Mais cette subordination ne se constate pas seulement dans le bassin méditerranéen.

Partout dans le monde, traditions et religions « expliquent » les incapacités des femmes en faisant appel à la "nature", en interprétant des faits biologiques, tel le sang menstruel. A partir des notions de pur et d'impur, découlent celles de licite et de l'illicite, du permis et de l'interdit.

Les femmes vont être dans le même temps intellectuellement stérilisées par une masse d'obligations ridicules et tatillonnes (interdits alimentaires, tâches domestiques ritualisées, etc.).

Femmes impures, femmes domestiques, femmes tentatrices : il va falloir cacher la femme. Séparer, rendre invisibles les femmes, mais les louer en tant que mère ou épouses vertueuses, et surtout en faire des servantes obéissantes.

Mais partout dans le monde, en suivant des cheminements différents, les femmes vont s'affranchir du poids des religions par les revendications de disposer librement de leur corps, de leur esprit et d'avoir la maîtrise de leur désir d'enfant.

Émancipation des femmes

Les deux grands courants fondateurs de l'émancipation des femmes :

- La Réforme en préconisant la lecture individuelle de la Bible, donc l'alphabétisation des filles. L'accès à la connaissance et à la réflexion a permis la naissance du féminisme protestant au XIX^e siècle,

- La Révolution française, héritière des Lumières, est le moment historique de la découverte par la civilisation occidentale que les femmes peuvent avoir une place dans la cité, et non plus simplement dans l'ordre domestique. Reconnaître le statut d'individu aux uns entraîne qu'il le soit à toutes et tous « quels que soient leur religion, leur couleur ou leur sexe » (Condorcet)

Au 2/3 du XX^e siècle, l'avancée des droits des femmes était visible dans tous les pays du monde. Les femmes avaient enfin conquis le droit de gérer la cité, d'être électrices et éligibles, d'accéder aux études et activités professionnelles de leur choix, d'être indépendantes financièrement et d'avoir la maîtrise de leur désir d'enfants.

Instrumentalisation des religions par les régressifs

Panique chez les machocrates qui ont appelé à leur secours les religions.

L'idéologie masculiniste des fondamentalismes politiques et religieux considère l'émancipation de la femme comme la cause de tous les fléaux de la société, maux qui disparaîtraient si l'on revenait aux conceptions théocratiques patriarcales de domination des hommes et à l'acceptation par les femmes de leur soumission.

Bouddhistes, catholiques intégristes, hindouistes, islamistes, juifs orthodoxes, protestants fondamentalistes, sectes même objectif : maintenir les femmes dans leurs obligations : reproduction de la famille et gratification sexuelle du mari. Les tenants de l'islam politique vont, en plus de la peur de l'autonomie des femmes, utiliser la haine de l'Occident pour obtenir l'asservissement volontaire des femmes. L'attaque se porte sur les esprits, avec la confusion volontaire entre le racisme qui concerne les personnes et la religion qui concerne les idées.

Tous vont tenter de convaincre les femmes de revenir aux modes de vie antérieurs, la soumission à Dieu se matérialisant sur terre par la soumission aux hommes. Ils vont utiliser pour cela toute la gamme qui va des discriminations aux violences symboliques, psychologiques et physiques :

- Tentatives de régression sur les droits à la contraception, à l'Interruption volontaire de grossesse se multiplient,

- Rendre invisibles, effacer les femmes soit par des lois contraires aux droits des femmes, soit de manière insidieuse et sournoise notamment aujourd'hui par les intersectionnels et autres activistes transidentitaires,

- Conditionner les enfants par l'éducation familiale, dès le plus jeune âge, pour intégrer la subordination des filles et l'obligation de virilité agressive des garçons. Voiler les fillettes c'est les préparer à une servitude qu'elles penseront volontaire. C'est une maltraitance des enfants de sexe féminin par leurs parents. Ce nonaccès des filles au droit commun de la République est possible à cause de l'indifférence ou du soutien des benêts compassionnels de tous âges. Exiger ou accepter la séparation entre hommes et femmes, le marquage des femmes et des filles, au nom d'une religion, c'est bien nier l'égalité en droit et dignité des êtres humains.

La laïcité force et bouclier pour les femmes

La laïcité est indispensable pour l'autonomie et l'émancipation des femmes par rapport au patriarcat théocratique. C'est le principe politique universel nécessaire pour refuser toute justification religieuse de la violation des droits des femmes.

La laïcité organise une société dont tous les membres sont juridiquement et politiquement égaux, indépendamment de l'origine, du sexe, des options philosophiques ou religieuses. L'État laïque ne se réfère à aucune religion, ne prétend pas tenir sa légitimité d'une religion, ne professe aucune croyance religieuse, s'abstient donc au sujet des religions sans se mêler d'aucune, sans favoriser aucune, sans léser aucune. Il procure un pouvoir politique indépendant vis-à-vis des religions et assure à chacune d'elles, mais aussi aux agnostiques et aux athées, une pleine liberté de conscience.

Nous sommes bien dans le combat entre traditions archaïques et théocratiques patriarcales et l'idée moderne de laïcité, héritière des Lumières : reconnaître à chacune et à chacun la même dignité, n'exiger nulle dévotion en contrepartie mais l'adhésion librement consentie à un contrat et à des devoirs de la part de consciences autonomes et libres, c'est-à-dire éclairées, aptes à juger et capables de vouloir.

Particularismes, individualismes, corporatismes, communautarismes, ethnicismes, colorismes, séparatismes qui ignorent le bien commun relèvent de la même logique. Ils créent des tensions qui ne peuvent conduire qu'à des

conflits, des exclusions et entraîner perte du sens civique et danger pour la paix civile.

Aussi, en conclusion, je réitère le début de mon intervention et vous invite à suivre les conseils de Voltaire à M. le Marquis de Villevieille, il y a 253 ans, le 20 décembre 1768 « Bravons le diable qui n'existe point et les vrais diables fanatiques qui n'existent que trop. »

UNION DES FAMILLES LAÏQUES



Charles Arambourou

Cher.e.s ami.e.s (excusez-moi, je ne sais ni lire ni écrire en inclusif)

Au nom de l'Union des Familles Laïques, et parce qu'il y a « familles » et « laïques » là-dedans, je vais forcément vous tenir le discours d'un vieux mâle blanc cisgenre. Tel je suis, tel je m'assume. Car figurez-vous que, par définition, ce sont les plus anciens qui ont quelque chose à transmettre. Mais pour ce faire, encore faut-il que les plus récents non seulement les écoutent, mais les entendent. Je n'irai donc pas par quatre chemins : pour transmettre la laïcité, nous, les plus de 40 ans (je suis sympa, hein ?), nous devons franchir un véritable fossé générationnel. Sinon, les idées que nous portons ne seront plus jamais ni audibles, ni crédibles.

Ce fossé, contrairement à ce que beaucoup pensent, n'a pas été creusé par les moyens et réseaux modernes de communication. Mais non, cessez de vous dire dépassés, boomeurs et boomeuses mes Frères et mes Soeurs, voire quadras et quinquas mes neveux. Car nous pratiquons tous avec assiduité la religion des NTIC (nouvelles technologies – autrefois on disait techniques, hein ? – de l'information et de la communication). C'est même nous, les plus de 70 ans, qui avons procédé à leur introduction, à partir des années 80. Résultat : même s'il nous arrive de lire encore des livres, nous ne sommes pas moins utilisateurs d'internet, des réseaux et des smartphones que nos petits-enfants. Avec juste moins de dextérité dans le pouce -c'est l'arthrose !

Non, la vraie différence est idéologique. Platon déjà déplorait que « *le fils s'égale à son père, n'a plus honte de rien et ne craint plus ses parents, parce qu'il veut être libre* ». Sheila (ce n'est pas la plus connue des platoniciennes) le chantait en 1963 « Papa, papa, papa, t'es plus dans l'coup ». Et en 1986, 23 ans plus tard, pratiquement une génération, Madonna entonnait « Papa, don't preach » –pas de sermon, papa ! (Pur sexisme d'ailleurs, car maman n'est pas moins obsolète.)

Boomers, souvenez-vous : vos parents étaient réacs, cléricaux, racistes, coincés, non ? Ils ne comprenaient rien à la jeunesse, ni aux aspirations « dans le vent ». Ils condamnaient les cheveux longs, les jeans, les mini-jupes, les seins nus... Vous, je ne sais pas, mais moi, c'était comme ça. Jusqu'au jour où, croyant avoir inventé tout seul la laïcité, j'ai bien été obligé de reconnaître que c'étaient ces affreux et si chers « has been » qui m'avaient transmis, non pas le « principe théorique ou juridique », mais l'art et la manière de se comporter en laïque dans la vie. Avec, dans le package, l'attachement à la République, au progrès social, à la solidarité, à la paix ; le rejet du racisme, voire du colonialisme. *Je vous parle d'un temps que nos décoloniaux ne peuvent pas connaître* : dans les années 60, ils n'étaient même pas dans les gonades de leurs géniteur.trice.s (saluez la plaisanterie dégenrée).

Alors, « Papa don't preach ! ». *Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est bon, on est bon !* Toute chose dont nous avons éprouvé la solidité, elle nous oblige à la transmettre. Le meilleur moyen de passer pour des vieux cons, c'est encore de se croire tels ! Cessons d'être sur la défensive. Les interdits, c'est ce qui reste de la laïcité quand on a oublié à quoi elle servait. C'est la paresse de l'esprit qui vit depuis si longtemps en laïque qu'il n'arrive même plus à comprendre que l'on puisse vivre autrement. Cessons de nous protéger par des interdits, et consacrons-nous au développement des libertés. En rappelant d'abord que toute liberté « de » est une liberté « de ne pas » -et que c'est cette dernière qui la définit la plus complètement !

Deux exemples : au lieu de grommeler que la liberté de religion sert de cheval de Troie au cléricalisme ou à l'islamisme (ce qui n'est pas faux), défendons haut et fort la liberté de ne pas croire, et exigeons qu'elle soit la priorité. Car c'est elle, la pierre de touche de la liberté de conscience. Par-tions de la réalité : la majeure partie de nos concitoyens sont incroyants ou détachés de leur religion. Sont-ils traités à égalité quand on instaure l'enseignement du seul fait religieux à l'école, ou quand on remplace la liberté de conscience par la coexistence des religions (monothéistes en général) ? Désolé, inviter un athée ne change rien car par définition l'incroyance est le résultat libre d'une conscience individuelle, elle ne se réclame d'aucune communauté ! Il en existe autant de formes que de personnes humaines...

Deuxième exemple : plutôt que de pourfendre le port du voile, et de rentrer dans l'indécidable querelle de l'infinie diversité des intentions de celles qui l'affichent (chose irritante assurément), défendons clairement la liberté de ne pas le porter, celle pour les femmes d'être les égales de hommes en tous points. A commencer par la libre disposition de leur corps. Quand il est admis que toutes sont libres, rien n'interdit la pudeur voire la simple bigoterie de certaines. A l'inverse, quand on revendique la pudeur comme un droit, c'est la liberté de toutes que l'on occulte, que l'on menace, que l'on soumet à pression... Trouvez-moi de l'islamophobie, là-dedans ?

Je pourrai évoquer mille autres exemples, mais je ne vous saoulerai pas plus longtemps. Cher.e.s ami.e.s, je voulais juste vous inciter à un examen de liberté de conscience : sachons qui transmet, et pourquoi il le fait plus ou moins bien. A vous de voir : *seuls les vieux fourneaux prennent les jeunots pour des cons. Pas de fausse pudeur* : n'ayons pas peur d'avoir raison, et commençons par nous secouer les neurones pour retrouver en nous les sources de la laïcité.

Je vous remercie.

FÉDÉRATION DES D.D.E.N.

Eddy Khaldi

Président



Transmettre la laïcité dans l'éducation.

Les événements dramatiques de janvier 2015 à aujourd'hui ont renforcé, plus encore, l'idée que l'unité, l'harmonie et de la paix dans notre société doit s'appuyer, en premier lieu sur les principes républicains consubstantiels avec ceux de l'école de la République autour de la laïcité.

Ferdinand Buisson dans « La foi laïque » revendiquait cette unité et cette harmonie : « Le triomphe de l'esprit laïque, ce n'est pas de rivaliser de zèle avec l'esprit clérical pour initier prématurément les petits élèves de l'école primaire à des passions qui ne sont pas de leur âge. Ce n'est pas de les enrôler contre d'autres avec la même étroitesse et la même âpreté en sens inverse. C'est de réunir indistinctement les enfants de toutes les familles pour leur faire commencer la vie dans une atmosphère de paix, de confiance et de sérénité. »

Aujourd'hui, la laïcité est menacée et confrontée à des problèmes nouveaux, prégnants qui engagent notre avenir. Tous réaffirment une adhésion à la laïcité » : oui, mais laquelle ?

Le mot laïcité apparaît en 1871 dans le Journal La Patrie à propos d'une polémique sur l'instruction religieuse dans l'enseignement et en 1887 dans la première édition du dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson.

De 1871 à 1984 - date de l'abandon du grand service public unifié et laïque de l'éducation - la laïcité est un concept univoque. Ses détracteurs la qualifie de ringarde, dépassée 10 mars 1925 de l'assemblée des cardinaux et archevêques de France « Les lois de laïcité sont injustes d'abord parce qu'elles sont contraires aux droits formels de Dieu. »

Les lois de laïcité : « tendent... à déchristianiser toutes les vies et toutes les institutions »

L'émergence de la « laïcité nouvelle » dès 1949.

Certains mouvements n'osent contester ouvertement le principe de laïcité inscrit dans la Constitution en 1946, ils développent, discrètement, en octobre 1949, dans la revue « Esprit » n°6 d'Emmanuel Mounier, le concept de « laïcité ouverte » à *la religion catholique dans une logique concordataire*. Dans un article « Christianisme et laïcité » de Joseph Vialatoux et André Latreille disent s'accommoder de la laïcité : « la laïcité de l'État reste, au mieux, un pis-aller, que l'on tolère, ... »

Les auteurs développent là l'idée d'une « laïcité ouverte » ... « *Pour qu'ainsi l'Église puisse agir dans le monde d'aujourd'hui avec le maximum de liberté spirituelle et d'efficacité* » ... la « Laïcité ouverte... qui rend seule cette laïcité possible. »

En dépit de ce détournement sémantique, la laïcité demeure, pour l'opinion publique un principe univoque.

Notons aussi le concile Vatican II où l'Église catholique décide d'entretenir des relations œcuméniques avec les autres religions. Le texte voté en fin de Concile en 1965 - DIGNITATIS HUMANAE s'intitule « *Objet et fondement de la liberté religieuse : Ce Concile du Vatican déclare que la personne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être exempts de toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. Il déclare, en outre, que le droit à la liberté religieuse a son fondement réel dans la dignité même de la personne humaine telle que l'ont fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même. Ce droit de la personne humaine à la liberté religieuse dans l'ordre juridique de la société doit être reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil.*

En droit la liberté religieuse est considérée comme une simple liberté d'opinion et non un comme une liberté collective reconnue comme un droit civil. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, intégrée à la Constitution accorda la pleine liberté religieuse à tous les hommes vivant sur le territoire national : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* » (article 10).

Cette liberté religieuse est toutefois conçue comme une liberté individuelle et non comme une liberté collective. Retenons aussi : « *tous les hommes doivent être exempts de toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit...* »

Cela signifie-t-il que l'état ne peut légiférer en particulier pour restreindre exceptionnellement, la manifestation de la liberté religieuse de l'encadrant, en particulier, dans l'Ecole publique en occultant le respect du primat de la liberté de conscience de tous les jeunes encadrés.

Mais de 1984 à aujourd'hui la laïcité devient « le triomphe de l'équivoque » Pierre angulaire du modèle républicain, n'est-elle pas qualifiée de « positive » par ceux qui combattaient cette « *vieille lune pour esprits attardés* » ?

Aujourd'hui la laïcité fait florès et s'inscrit dans un unanimité trompeur. Excepté dans quelques circulaires en particulier celles afférentes au port de signes religieux en 1989, 1993 et 1994, le mot laïcité ne figure pas dans les lois scolaires entre 1886 et 2004. Rien dans les lois d'orientation et de programmation de Jospin en juillet 1989 ou de Fillon en avril 2005. Il faudra attendre la loi de refondation et la Charte de la laïcité à l'Ecole en 2013.

Après la laïcité, regardons l'éducation.

L'école est de plus en plus décriée mais la diatribe n'est pas nouvelle. Il n'est bien évidemment, pas question d'occulter ni de réduire les difficultés bien réelles qui traversent l'école ou l'Université. Mais hélas, certains sondages ou diagnostics instrumentalisent des dysfonctionnements pour invalider les principes fondateurs de l'école républicaine. Ses détracteurs

s'emploient à détruire la réputation de l'enseignement public au profit de l'enseignement privé.

L'enjeu de ce débat sur l'enseignement privé est, durant les deux quinquennats précédents, le développement d'une conception libérale de l'enseignement, ouvrant la voie à l'établissement de la concurrence entre privé et public pour organiser l'école selon la loi du marché, gestion dans laquelle la considération religieuse n'est pas inexistante.

« L'école française est inégalitaire parce que la société l'est aussi. Et parce que le système éducatif favorise les plus favorisés. » C'est là le constat d'un rapport de l'Observatoire des inégalités depuis 2011.

Face aux inégalités sociales, le système éducatif ne peut pas tout.

Pierre Bourdieu affirme, par ailleurs, que le système scolaire : « est un des facteurs les plus efficaces de conservation sociale »

A y regarder de près, dès lors qu'on examine les performances des élèves public/privé d'un milieu social comparable, on constate que les résultats sont similaires.

Le déficit d'emploi renvoie d'abord l'école à sa fonction économique de formation du travailleur plus qu'à celle d'éducation du citoyen.

Dès 1830, ce conflit ancien, sur le principe général et l'orientation à donner à l'école apparaît avec la loi Guizot de 1833. L'enjeu essentiel que représentait la formation de futurs citoyens, n'était en rien, un projet exclusivement individuel, mais s'inscrivait nécessairement, d'une façon ou d'une autre, dans un projet de société.

Un débat s'instaura alors entre deux conceptions, guidées pour la première, par un principe patriote : conforter la nation, asseoir la République et former un citoyen en devenir.

Le second principe, dit commercial, assignait à l'école la mission de former prioritairement, un travailleur pour les besoins immédiats et de proximité de l'entreprise. Notons qu'il est aisé de transposer ce débat aujourd'hui et de reconnaître que certains, poursuivent ce dernier principe, sans pour

autant le revendiquer explicitement. Ces deux orientations principales, ont été identifiées par l'historien Christian Nique, au sein de deux articles parus en 1831, et révélees dans son ouvrage de 1990, *Comment l'école devint une affaire d'État*.

Ces articles indiquent donc, que la société et l'école peuvent être organisées, dans un gouvernement libéral, soit selon « un principe commercial », soit selon un « principe patriote », devenu « Éducation nationale ». L'option défendue par le « principe commercial » pourrait se traduire aujourd'hui par « consumérisme scolaire » ou « marchandisation ». Ce principe commercial, « tend à tout individualiser dans l'État, à arracher chaque jour au pouvoir central, qui est regardé comme en dehors du peuple, quelque partie de son action, pour la mettre entre les mains des citoyens et pour abandonner ainsi au hasard la direction du mouvement national ».

C'est à *contrario*, avec le « principe patriotique » de l'Éducation, que le concept de « service public d'enseignement » apparaît alors. Cinquante ans plus tard, en 1881, Jules Ferry fondait l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire. C'est ce principe patriote, qui fait de cette école publique, héritière et chef d'œuvre des luttes républicaines, le cœur même de notre identité nationale.

Certes, le contexte change, nous ne sommes plus sous la III^e République. « Il ne suffit plus de revenir à Jules Ferry pour rendre *l'école plus efficace* ». Cependant, la République d'aujourd'hui ne saurait abandonner ses principes de gratuité, d'obligation et de laïcité. On ne peut non plus prétendre comme l'ont fait les ministres de Robien, Darcos et Châtel, que l'enseignement catholique organisé sous la trame, les préceptes et les orientations de la loi Falloux de 1850 « proposerait une pédagogie et un encadrement permettant de renouer avec la réussite scolaire ».

Former la jeunesse de notre pays aux valeurs de la République est une exigence majeure pour en faire comprendre leur sens et leur portée et ainsi les faire partager. C'est permettre à chacun d'avoir accès aux connaissances et doter chaque jeune des outils qui lui permettront de s'assumer en responsabilité dans la société de demain. Parce que l'accès de chacun aux connaissances, sans liberté de choix, menace la démo-

cratie, la première des exigences est bien que la République réaffirme par son système éducatif laïque la nécessité de respecter la liberté de conscience des élèves qui lui sont confiés, d'éveiller leur sens critique et d'œuvrer à l'émancipation de toutes et de tous.

La laïcité n'est pas une religion, mais une ambition éthique émancipatrice, un principe politique et une règle juridique. Elle intègre un ensemble de valeurs qui caractérise notre société démocratique et républicaine et conditionne le « vivre ensemble ».

Le lien consubstantiel entre l'École publique et la République a l'ambition de se retisser. Il structure la « Charte de la laïcité » du ministère de l'Éducation nationale qui doit ou devrait être affichée dans les écoles, collèges et lycées.

L'École publique laïque assume la mission fondamentale d'instruire et d'éduquer les jeunes citoyens appelés à devenir maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. Elle a aussi la mission de promouvoir une conscience collective dans la République laïque et ses autres principes fondateurs. Elle est en ce sens génératrice du vivre ensemble pour forger l'unité nationale.

Catherine Kintzler rappelle qu'« On ne vient pas à l'école pour « consommer » un service, mais pour constituer sa liberté en s'appropriant les savoirs élémentaires nécessaires pour penser soi-même et s'éclairer. »

Frédérique De La Morena précise : « L'éducation est ainsi le but et le moyen de la République, le but car elle permet à chacun de devenir citoyen, le moyen car seuls les citoyens font vivre la République. »

Ce n'est pas une école d'État asservie aux gouvernants. C'est l'espace commun à tous, égal pour tous, institué pour tous, un lieu de formation à l'universel pour la liberté d'être soi-même.

Dès la révolution est apparue la nécessité de mettre en place une institution pour assurer l'éducation de citoyens. Tel était, à l'origine, le projet de Condorcet : « Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître

et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs... Ainsi l'instruction doit être universelle, c'est-à-dire s'étendre à tous les citoyens. Elle doit être répartie avec toute l'égalité que permettent les limites nécessaires de la dépense, la distribution des hommes sur le territoire et le temps plus ou moins long que les enfants peuvent y consacrer. »

L'Éducation, financée par la puissance publique est confrontée à une double conception à finalités et gestion opposées et concurrentes.

Ces deux conceptions pour l'éducation se font jour pour tendre à aboutir à un but contraire : pour l'une, apprendre à raisonner pour se rassembler sans se ressembler et, pour l'autre, apprendre à croire ou croire à un dogme dans un entre soi communautaire.

En effet, pour les uns, c'est la démocratisation par l'égalité en éducation qui doit affirmer Jules Ferry : je cite « être universelle, c'est-à-dire s'étendre à tous les citoyens ». « L'égalité d'éducation n'est pas une utopie ; c'est un principe » [...] « L'égalité, messieurs, c'est la loi même du progrès humain ! C'est plus qu'une théorie : c'est un fait social, c'est l'essence même et la légitimité de la société à laquelle nous appartenons... Avec l'inégalité d'éducation, je vous défie d'avoir jamais l'égalité des droits, non l'égalité théorique, mais l'égalité réelle, et l'égalité des droits est pourtant le fond même et l'essence de la démocratie, ».

En revanche, pour les autres, c'est l'individualisation du rapport à l'école au nom de la « liberté de choix » celle de l'entreprise appliquée à l'enseignement - « liberté de choix » confisquée et instrumentalisée par des communautés à des fins prosélytes. L'organisation et la gestion qui alignent l'école sur un dogme religieux, conceptions aux antipodes de la laïcité, sont exemplaires de ce constat. Je cite : « Travailler à faire connaître la Bonne nouvelle du Salut » car « c'est le Christ qui est [...] le fondement du projet éducatif de l'école catholique », tels sont les objectifs assignés par la conférence des évêques, projet transcrit dans le statut de l'enseignement catholique publié non pas en 1850, mais en juin 2013. Ce statut confirme, s'il en était besoin, son incompatibilité avec le principe de laïcité réaffirmé et encadré, en octobre 2013, par la « Charte de la laïcité à l'école » du ministère de l'Éducation nationale.

En fait, les statuts de l'enseignement catholique revendiquent, non un service public, mais un service privé confessionnel pris en charge financièrement par l'État au prétexte d'un service rendu à la Nation en raison même de la réalité de son existence :

Je cite encore ses statuts « L'école catholique remplit au sein de la société un rôle public qui ne naît pas comme initiative privée, mais comme expression de la réalité ecclésiale, *revêtue de par sa nature même d'un caractère public...* Elle contribue au service d'éducation rendu à la Nation » (art 12) : « L'école catholique propose à tous son projet éducatif spécifique et, ce faisant, elle accomplit dans la société un service d'intérêt général » (art. 13) ; « Le caractère ecclésial de l'école est inscrit au cœur même de son identité d'institution scolaire » (art.17) ; « La proposition éducative spécifique de l'école catholique s'exprime dans le projet éducatif de chaque école ; elle constitue ce que la loi désigne comme le caractère propre » (art 18).

Ce n'est pas là la laïcité.

Cependant, le plus grand contresens que l'on puisse faire sur la laïcité, c'est d'y voir une guerre faite à la religion. La laïcité n'implique pas un silence absolu sur les croyances.

Mais le religieux doit-il intervenir dans le champ social en bénéficiant d'un financement public ?

En communautarisant l'école, voire ultérieurement la société, l'Église, en contrepartie de la séparation d'avec l'État, se satisfait, provisoirement, de cette reconnaissance institutionnelle de l'enseignement catholique qu'elle accepte comme une juste compensation : « La loi de séparation est contraire à l'ordre voulu par Dieu, mais on peut s'en accommoder dès lors que l'État respecte les droits de l'église, notamment celui de disposer d'écoles chrétiennes ». L'État en finançant sa propre concurrence au profit de confessions engendre du cléricalisme, il participe ainsi à des fins propre aux Églises. L'anticléricalisme est alors une réaction naturelle, contre ce détournement. Il se nourrit de l'affrontement qui l'oppose au cléricalisme.

On ne peut réduire les élèves appelés à devenir citoyens, à l'appartenance religieuse de leurs parents, en juxtaposant des écoles communautaires qui sont des entraves au « vivre ensemble » et à la citoyenneté.

Les concessions sans cesse croissantes, faites à l'enseignement catholique sous contrat, incitent à la multiplication de demandes d'ouverture, d'autres confessions, d'autres groupes communautaires, dans l'objectif de passer ultérieurement sous ce régime contractuel pour se faire financer par la puissance publique.

Pour ne pas aggraver les plaies de la division actuelle, l'enjeu est, plus que jamais, celui d'une société organisée autour de principes, au premier rang desquels la laïcité. Je cite le juge Bouteyre du Conseil d'Etat qui en 1912 dans l'arrêt éponyme mentionnait : « [...] L'enseignement de la jeunesse a, dans la société, une telle importance, la première empreinte laissée dans les esprits subsiste avec une telle force dans le reste de l'existence, que le jour où l'État devait assumer la charge de l'enseignement public, il ne pouvait le donner que impartial et indépendant de toute doctrine religieuse. »

Philippe Tournier nous rappelle que tout ceci relève de l'éthique professionnelle : *« il est surtout demandé à ceux qui ont en charge les élèves de ne pas abuser de leur position dominante pour leur imposer leurs convictions et leurs croyances. En revanche, qu'un professeur de philosophie, d'économie ou d'histoire en fasse état n'a rien en soi de choquant dès l'instant où ses opinions sont bien présentées comme telles à des élèves en âge de le comprendre et ne glissent pas de ce statut à celui de savoirs vérifiés. Il s'agit, finalement, d'une question d'éthique professionnelle »*

Ces valeurs, qui sont le ciment de notre pacte social, ont l'ambition de faire du citoyen un être autonome, responsable, doué d'intelligence et d'esprit critique, acteur essentiel du vivre ensemble. Ce vivre ensemble est mis à mal par une institutionnalisation du pluralisme scolaire entretenu financièrement par la puissance publique.

La laïcité respecte la diversité des opinions et des convictions religieuses, philosophiques, politiques. Mais le droit à la critique et au rejet doit être revendiqué selon Henri PENA Ruiz, je cite : *« Dans le cadre des libertés individuelles et collectives que promeut la démocratie laïque, les différentes convictions peuvent être critiquées, voire rejetées. Le respect des croyants et des athées comme personnes libres ne signifie donc pas le respect du contenu de leurs convictions. En effet l'interdiction de critiquer ce*

contenu porterait atteinte à la liberté d'expression et au débat démocratique. L'ordre public protège les personnes et leur liberté, non leurs orientations particulières. »

Impérativement, la laïcité de l'école publique doit s'affranchir des options religieuses ou métaphysiques qui divisent les Hommes.

La laïcité de l'École de la République se démarque de toute religion quelle qu'elle soit. Elle est universelle car elle promeut la liberté de conscience de chaque citoyen et citoyenne.

Pour une raison fondamentale la laïcité est inséparable de l'idée même de République. L'électeur légitime la République, il doit être instruit pour que son vote s'accomplisse en connaissance de cause et dans la liberté souveraine de sa conscience. De fait cet électeur doit être enseigné. L'école joue, ainsi, un rôle essentiel dans la formation à la citoyenneté républicaine pour que la conscience citoyenne soit libre. Il convient donc que l'enseignement reçu, échappe à tout présupposé : qu'il soit laïque.

Laïcité qui permet de se déterminer librement et individuellement.

L'école, laïque, obligatoire et gratuite n'est donc pas une institution parmi d'autres.

Elle n'est pas l'émanation d'un groupe, mais celle de la nation.

Elle est la clé de voûte de la République française. Montesquieu soulignait déjà : « C'est dans le gouvernement républicain qu'on a besoin de toute la puissance de l'éducation ». Toucher à la laïcité de l'école, ce n'est pas proposer un modèle différent d'enseignement, c'est porter atteinte au fondement même de l'idée républicaine. C'est remettre en cause la notion même de citoyen, pour lui substituer une autre conception de l'organisation de notre société. Conception qui ferait qu'elle serait non plus composée d'hommes décidant individuellement de fonder la République, mais de communautés d'individus, chacune ayant des valeurs et coexistant dans un consensus institutionnel caractérisé par l'indifférence où les Églises organisent la sphère publique et font financer leurs écoles par la puissance publique.

Instituer la mise en place de la laïcité pour l'École c'est croire en l'éducation. C'est donc croire qu'en formant l'Homme on peut agir sur la société.

Impérativement, l'École doit s'affranchir des options religieuses ou métaphysiques, qui peuvent diviser les Hommes. La morale de l'École de la République ne peut donc porter la marque d'aucune religion. Elle se doit d'être universelle. De fait, elle ne peut être que laïque pour respecter la liberté de conscience de chacune et chacun.

Former le citoyen est constitutif de l'idée même de République. Le lien consubstantiel avec la République fait de l'École ouverte à toutes et tous une institution émancipatrice et non un service, voire une entreprise privée, que la puissance publique pourrait déléguer à telle ou telle confession. Certes, l'École ne peut prétendre, seule, incarner la République et les principes qui la fondent. Mais n'a pas disparu pour autant l'enjeu républicain de l'École. Enjeu pour conduire les jeunes, futurs citoyens responsables, vers le meilleur d'eux-mêmes, dans une relation de solidarité aux autres pour s'insérer dans la vie sociale.

Cette école a besoin d'une morale pour favoriser la mixité sociale et concrétiser le vivre ensemble pour s'opposer à l'immanquable individualisme, porté aujourd'hui par le libéralisme, et dénoncé, hier déjà, par Auguste Comte : « Le triomphe de l'individualisme aboutit à la tolérance illimitée donc à l'anarchie morale. »

Cette ambition de former le citoyen est indissociable du vivre ensemble dans la collectivité nationale: « *Chaque société se fixe un certain idéal de l'homme, de ce qu'il doit être du point de vue intellectuel, physique et moral : cet idéal est le pôle même de l'éducation. La société ne peut vivre que s'il existe entre ses membres une suffisante homogénéité. L'éducation perpétue et renforce cette homogénéité en fixant à l'avance dans l'âme de l'enfant les apparentements fondamentaux qu'exige la vie collective. Par l'éducation, l'être individuel se mue en être social.* »

Le creuset républicain demeure profondément éclaté par des tendances de plus en plus consuméristes avec le financement public d'un système dual. Ce creuset républicain reste donc encore à reconstruire. Ces dernières années, l'École n'a pas été suffisamment défendue par ses

gouvernants qui développaient l'idée de concurrence entre établissements dans une logique de privatisation du système éducatif.

On ne peut mettre sur le même plan la foi et la raison, la superstition et la science, le créationnisme et le darwinisme où chacun choisit ce qu'il veut, ce qui l'arrange et lui convient.

Avec Condorcet, revendiquons la liberté de conscience pour toute citoyenne et citoyen en devenir : *« Il est donc rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux. Chacun d'eux doit être enseigné dans les temples par ses propres ministres. Les parents, quelle que soit leur croyance, quelle que soit leur opinion sur la nécessité de telle ou telle religion, pourront alors sans répugnance envoyer leurs enfants dans les établissements nationaux, et la puissance publique n'aura point usurpé sur les droits de la conscience, sous prétexte de l'éclairer et de la conduire ».*

La laïcité, fondement de la liberté individuelle, constitue le ciment d'une société qui doit permettre, par l'éducation, l'accès de chacune et chacun à la liberté de conscience, laïcité seule capable d'intégrer les différences et de construire l'indispensable vivre ensemble dans l'égalité des droits et la fraternité. » L'enjeu républicain de l'école c'est la République et réciproquement. Gambetta nous signalait la pertinence de ce postulat de : *« L'école laïque est la pierre d'assise des institutions républicaines. Il n'est donc pas étonnant que pour atteindre la République ses adversaires aient pour première pensée de ruiner l'école... ».*

La laïcité peut, seule, rassembler pour réaffirmer la République autour de ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il est temps, aujourd'hui, de sortir de l'équivoque pour rappeler que la laïcité est d'abord un principe constitutionnel. Se pose au travers de la question scolaire, le débat de fond sur nos principes républicains. En effet, on n'enseigne pas la liberté, et en premier lieu la liberté de conscience, quand l'enseignement repose sur un dogme prétendant détenir à lui seul la vérité absolue.

On n'enseigne pas l'égalité quand c'est l'argent qui fait la différence de l'accueil, au service des élites et des gens fortunés.

On n'enseigne pas la fraternité du vivre ensemble quand l'enseignement est fondé et organisé sur un entre soi communautaire.

COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE



Charles Coutel

Vice-président

Transmettre la laïcité : un devoir pour tous les républicains.

Merci pour cette invitation ! Je vous transmets le salut et le soutien de Gilbert Abergel, président du Comité Laïcité République, ainsi que de tous les membres du CLR.

Fêter, promouvoir, défendre, célébrer, chérir, faire vivre le principe républicain de laïcité ; nous prenons tout ! Et plus encore, la volonté de transmettre la laïcité qui nous anime tous. Au CLR, nous revendiquons le désir de transmettre l'héritage républicain et pas seulement de communiquer sur lui. *Transmettre* est un acte qui se déploie dans la durée et qui mobilise nos idéaux républicains et humanistes, avec la conscience de devoir les reformuler en innovant, c'est ce que dit aussi le mot proche de *tradition*, cœur de l'humanisme républicain universaliste, héritier des Lumières. C'est cette tradition émancipatrice que les ennemis de la République méconnaissent. C'est pourquoi *communiquer* sur la laïcité ne suffit pas et qu'il nous faut donc transmettre car cela nous permet d'être à la fois des héritiers fidèles du passé et des architectes audacieux de l'avenir.

Vouloir transmettre la laïcité est donc essentiel. Ce principe prolonge la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » et s'amplifie encore dans la solidarité. Les républicains, à travers leur longue histoire, ont appris à surmonter les épreuves, les illusions et les échecs, à travers lesquels ils ont appris à préciser tous ces termes, en revendiquant toujours mieux la liberté de conscience, notamment avec la loi de 1905. C'est cette exigence que nous faisons vivre à travers le réseau des Associations et des Obédiences réunies aujourd'hui.

Ainsi, sachons retenir les leçons du Programme de Belleville que défendirent les héros de la Commune ; les leçons du Front populaire qui, animé

par un désir de justice sociale, développa avec Jean Zay la laïcité de la République et de son École ; les leçons de la Résistance qui sut inscrire l'exigence de laïcité dans une promotion de la solidarité. Toutes ces initiatives courageuses contribuèrent à l'intégration de la laïcité dans notre Constitution. C'est toute cette tradition de combat que nous devons transmettre.

À travers tous ces grands moments républicains, l'École républicaine et laïque fut régulièrement réinstituée. Transmettre suppose une école qui instruit par l'enseignement des disciplines scientifiques et en formant des citoyens. Or, aujourd'hui, tout est à refaire.

Pour bien transmettre, il faut d'abord prendre la mesure des défaillances actuelles au sein des institutions dédiées à la transmission des principes républicains. Les précédents orateurs ont, à juste titre, fait le relevé des défaillances, comme le remarque aussi le récent rapport Obin : pour reprendre une expression de Charles Arambourou de l'Ufal, « un fossé générationnel » s'est creusé, qu'il nous faut d'urgence combler. Le 29 juin au soir, ce sera le thème d'un débat confraternel entre l'Ufal et le CLR. Dans ces échanges, placés dans le cadre d'une nécessaire reconquête républicaine, nous insisterons sur l'importance d'une reconquête de tout le lexique républicain, fidèle en cela au vœu du grand poète Francis Ponge qui écrit : « La meilleure façon de servir la République est de redonner force et tenue au langage » (*Pour un Malherbe*).

Transmettre la laïcité suppose d'abord de rompre avec le vocabulaire de nos ennemis cléricaux : « vivre ensemble », « sociétal », « compassion », « vulnérabilité », « bienveillance », etc.

Mais ce travail sur les mots ne suffira pas. Insistons, pour combler l'actuel fossé générationnel, sur la nécessité de former tous ceux qui ont en charge cette responsabilité ; prenons à la lettre cette remarque de Jean-Michel Blanquer, qui écrit le 1^{er} février 2021 : « Seule une laïcité bien comprise par les professeurs peut être une laïcité bien transmise aux élèves. »

Monsieur le ministre, aux actes ! Monsieur le ministre prenez davantage en compte les constats alarmants faits par les militants laïques des Associa-

tions et Obédiences rassemblées aujourd'hui. Écoutez davantage nos amis de Vigilance Collèges Lycées, de Vigilance Universités, de l'Observatoire du décolonialisme, de Regards de femmes, des Libres Mariannes, de l'Ufal et du CLR.

Il appartient aux Républicains et aux humanistes de soutenir tous les militants qui se battent pour les libertés d'expression et de conscience, comme la jeune et courageuse Mila. Cette mobilisation associative, civique et morale doit se mettre au service des jeunes générations que la puissance publique n'instruit plus assez. Sachons retenir l'avertissement du philosophe Georges Canguilhem qui, en héritier de Condorcet et de Gramsci, écrit : « J'ai besoin d'apprendre à connaître les choses pour les changer. » Transmettre la laïcité c'est d'abord tout faire pour réinstaurer une École républicaine gratuite, mixte, obligatoire, élémentaire, humaniste et donc laïque.

Définir le principe de laïcité par la simple neutralité, par la simple tolérance ou la seule séparation entre les Églises et l'État ne suffit pas. Ce principe gagne à se mettre au service de toute la *cause républicaine*. N'attendons pas que la République soit attaquée pour la défendre et la chérir.

Notre CLR avance trois propositions :

1) Promouvoir l'enseignement des principes républicains fondés sur des définitions claires, adaptées et simples, puisées dans les classiques de la République. Dans cette reconquête du lexique républicain, appuyons-nous sur les savoirs rationnels et les humanités. Pour les républicains, une science est d'abord une langue bien faite qui sait se mettre à la portée de tous, comme l'ont voulu les fondateurs de l'instruction publique ou encore des universités populaires.

2) Développer une approche juridique du principe de laïcité notamment dans la formation des maîtres, actuellement en grande partie livrée à nos adversaires, comme le souligne le rapport Obin.

3) Instaurer un enseignement solide portant sur l'histoire des institutions républicaines et de l'École républicaine. C'est en étudiant cette histoire que l'on prendra la mesure des erreurs et des crises passées que les républicains ont surmontées.

Ces mesures sont faciles à décider et à mettre en place.

Mais ces propositions resteront vaines si nous en restons aux mots et aux incantations. Transmettre la laïcité, c'est d'abord devenir nous-mêmes de plus en plus laïques dans nos engagements et dans nos vies.

Sachons trouver ténacité et courage auprès de tous ceux qui, dans le passé, ont accepté de mourir pour la République et donc pour l'exigence de laïcité.

Honneur à toi Chevalier de la Barre !
Honneur à vous héros de Valmy ! Honneur à vous combattants de la Commune,
Honneur à vous Jean Zay, Pierre Brossolette, Jean Moulin, Arnaud Beltrame,
Samuel Paty !

C'est aussi pour vous que nous ferons tout pour toujours mieux transmettre la laïcité et la République humaniste et sociale qui en est l'animatrice.

Vive la République laïque et sociale !

GRAND ORIENT DE FRANCE



Jean Javanni

Grand Maître Adjoint République, Laïcité, Enseignement

Cher amis ici rassemblés,

Il me revient de conclure cette « Fête de la Laïcité 2021 ».

Pourquoi en ce lieu ? Pourquoi une fête pour la laïcité ?

Pourquoi ici au pied de la statue du Chevalier de La Barre ? Notre ami Daniel Benichou, Président de l'Association du Chevalier de La Barre, a expliqué en ouverture de cette après-midi le sens de notre présence en ce lieu.

Rappelons-nous : c'était il y a 255 ans, la mort infligée dans d'affreuses tortures à celui qui fut accusé de blasphème ; il n'avait pas vingt ans. Un « monitoire » avait été lancé contre lui par le clergé. Une sorte de « fatwa catholique », en quelque sorte.

Aujourd'hui encore, on veut brimer et briser la liberté de penser et d'exprimer sa pensée. Non ! La bataille pour ces libertés n'est toujours pas gagnée ! Au travers des années et des siècles, Chevalier de La Barre, Salman Rushdie, *Charlie Hebdo*, Samuel Paty, Mila – aujourd'hui aussi jeune que le fut le Chevalier –, même combat !

Le combat contre le fanatisme et l'obscurantisme, l'enfermement des esprits dans une pensée univoque et dogmatique où celui qui ne pense pas comme soi est déshumanisé ; il n'est plus reconnu comme un alter ego, mais transformé en une sorte de « monstre » inhumain qu'il faut abattre et éliminer.

C'est ce mécanisme, cet engrenage de la haine, que la laïcité vient rompre.

En instaurant ses deux piliers essentiels que sont la liberté de conscience et la séparation entre l'État et les cultes, elle redonne à chacun sa liberté d'esprit et remet chacun dans un statut de sujet de liberté, donc pleinement humain.

C'est ainsi qu'elle permet l'émancipation des esprits.

C'est cela que nous venons fêter ici.

C'est pour cela que la laïcité est une fête.

Cette laïcité que certains présentent comme fatiguée ou passéiste, voire oppressive, nous voulons marquer sa jeunesse et sa vigueur, sa capacité toujours actuelle à répondre aux exigences de notre temps.

Devant cette statue et par cette manifestation de joie, nous voulons ainsi, symboliquement, inciter chacun à revenir à l'origine du principe, et montrer sa toujours et renouvelée actualité, sa capacité de parler aux générations présentes et futures.

N'oublions pas ce message à la jeunesse qui, demain portera la République, ses valeurs et ses principes.

Non ! La Laïcité n'est pas ce laminoir que l'on vous présente. C'est elle au contraire qui permet à chacun d'exprimer librement sa personnalité, dans le respect de soi et des autres, dans une société unie, rassemblée et apaisée, hors des contraintes et des oppressions.

Ainsi, personne n'est catalogué dans une origine, une couleur de peau, une tradition ou un comportement, mais admis dans sa personnalité comme membre de l'universelle humanité.

C'est la laïcité, bouclier de la République, qui nous permet cette respiration.

C'est la fête d'un « vivre ensemble » où chacun peut vivre sa citoyenneté.





GRAND ORIENT DE FRANCE

16, rue Cadet

75009 PARIS

www.godf.org